

ANNEXE 3

Tableau des délégations et autorisations en cours de validité à la date du présent document et projets de délégations et autorisations soumises au vote de l'assemblée générale mixte du 15 mai 2023

Émissions avec maintien du droit préférentiel de souscription

| Titres concernés | N° de résolution Date de l'assemblée générale | Durée de la délégation et date d'expiration | Plafond | Utilisation |
|-------------------------|--|--|---|------------------|
| Augmentation de capital | 14 ^{ème} – 16/05/2022 | 26 mois (15/07/2024) | Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 2,8 M€ Montant nominal maximum des titres de créance susceptibles d'être émis : 50 M€ | Non utilisée (1) |

Émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription

| Titres concernés | N° de résolution Date de l'assemblée générale | Durée de la délégation et date d'expiration | Plafond | Utilisation |
|--|--|---|--|------------------|
| Augmentation de capital par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (2) | 15 ^{ème} – 16/05/2022 | 26 mois (15/07/2024) | Montant nominal global des actions ordinaires : 2,2 M€ ou 1,1 M€ (3) Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis : 50 M€ (4) | Non utilisée (1) |
| Augmentation de capital par placement privé (2) | 16 ^{ème} – 16/05/2022 | 26 mois (15/07/2024) | Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 1,1 M€ (3) dans la limite de 20 % du capital social par an. Montant nominal des titres de créance susceptibles d'être émis : 50 M€ (4) | Non utilisée (1) |

Émissions réservées au personnel

| Titres concernés | N° de résolution Date de l'assemblée générale | Durée de l'autorisation et date d'expiration | Montant nominal maximum d'augmentation de capital | Utilisation |
|--|--|---|---|------------------|
| Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un PEE | 18 ^{ème} – 16/05/2022 | 26 mois (15/07/2024) | 1 % du capital au jour de la réalisation de l'augmentation de capital | Non utilisée (1) |

Autres émissions

| Titres concernés | N° de résolution Date de l'assemblée générale | Durée de la délégation et date d'expiration | Plafond | Utilisation |
|---|---|--|---|------------------|
| Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes | 13 ^{ème} - 17/05/2021 PROJET 18 ^{ème} – 15/05/2023 | 26 mois (16/07/2023) 26 mois (14/07/2025) | Montant nominal : 40 M€ | Non utilisée (1) |
| Rémunération d'apports en nature consentis à la Société | 14 ^{ème} - 17/05/2021 PROJET 19 ^{ème} – 15/05/2023 | 26 mois (16/07/2023) 26 mois (14/07/2025) | Montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises : 10 % du capital au jour de l'assemblée | Non utilisée (1) |
| Attribution gratuite d'actions | 19 ^{ème} – 16/05/2022 | 38 mois (15/07/2025) | 10 % du capital à la date de l'attribution par le Directoire | Non utilisée (1) |

Programme de rachat d'actions

| Titres concernés | N° de résolution Date de l'assemblée générale | Durée de l'autorisation et date d'expiration | Caractéristiques |
|----------------------|---|---|--|
| Rachat d'actions | 12 ^{ème} – 16/05/2022 PROJET 16 ^{ème} – 15/05/2023 | 18 mois (15/11/2023) 18 mois (14/11/2024) | Début du programme : 17/05/2021 (Prix d'achat maximum : 10 € ; Montant maximal global : 22,4 M€) Début du programme : 16/05/2022 (Prix d'achat maximum : 10 € ; Montant maximal global : 20,4 M€) |
| Annulation d'actions | 13 ^{ème} – 16/05/2022 PROJET 17 ^{ème} – 15/05/2023 | 18 mois (15/11/2023) 18 mois (14/11/2024) | 10 % du capital social au jour de la décision d'annulation par période de 24 mois |

(1) Pas d'utilisation depuis la date de la dernière autorisation et/ou délégation.

(2) Un droit de priorité obligatoire d'une durée de 5 jours de bourse est prévu au profit des actionnaires. Cette délégation pourrait être utilisée à l'effet de procéder à l'émission d'actions de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société sur des titres d'une autre société cotée.

(3) 1,1 M€ en cas d'offre publique d'échange sans délai de priorité. Plafond commun aux deux délégations d'augmentation de capital avec suppression du DPS par émission d'actions.

(4) Plafond commun aux deux délégations d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.